

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Parc départemental de Roques-Hautes - Conventions relatives à l'installation d'un réseau et d'un poteau d'incendie dans le Parc départemental de Roques-Hautes et à la sauvegarde de la colonie des écrevisses à pattes blanches du ruisseau de Roques-Hautes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de servitude d'aqueduc souterrain et de passage au profit de la SCP, ainsi que la convention de partenariat pour la sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches dont les projets sont joints au rapport et tout document afférent.

La dépense correspondante, soit 96 000 € TTC, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée